



Mémoire présenté dans le cadre de la consultation
générale sur le projet de loi n° 94,

***Loi établissant les balises encadrant les demandes
d'accommodement dans l'Administration
gouvernementale
et dans certains établissements***

*Présenté
par M. Jean Tremblay, maire de Saguenay*

Mai 2010

TABLE DES MATIÈRES

	Page
PRÉSENTATION DE L'AUTEUR	ii
AVANT-PROPOS	iii
1. INTRODUCTION	1
2. LA TRADITION.....	2
3. LA FOI	5
4. LA LAÏCITÉ	9
5. LES ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES	12
6. CONCLUSION.....	14

PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

Ardent défenseur des fusions municipales, Monsieur Jean Tremblay est maire de la ville de Saguenay depuis le 18 février 2002. Il s'est fait connaître notamment par sa gestion rigoureuse des finances municipales, la mise en place de la *Gestion par activité* et ses nombreuses représentations auprès du gouvernement du Québec et d'Ottawa pour l'avancement de dossiers importants pour Saguenay et la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Monsieur Tremblay a participé à différentes commissions parlementaires afin de faire connaître son point de vue sur divers sujets. Il a fait de nombreuses apparitions publiques sur des chaînes de télévision régionales et provinciales pour discuter de dossiers d'actualité.

Lors des travaux de la Commission Bouchard-Taylor, il a présenté un mémoire défendant la place de la religion catholique dans l'espace public québécois. D'autre part, le maire Jean Tremblay est actuellement devant les tribunaux pour conserver son droit de réciter la prière lors des séances publiques du conseil de ville.

AVANT-PROPOS

C'est à titre de maire de la ville de Saguenay que je me présente devant vous pour exprimer mon point de vue concernant le projet de loi n° 94 *Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements*.

Je vous rappelle que j'ai également présenté mon point de vue devant la Commission Bouchard Taylor¹. Les choses ont toutefois changé depuis cette époque particulièrement à Saguenay où nous faisons l'objet d'une poursuite judiciaire ayant pour principal objectif de nous empêcher de réciter une prière de 25 secondes avant les débats de notre assemblée publique mensuelle.

Les procédures en justice exigent également que tous les objets à caractère religieux situés dans les salles de délibérations publiques soient retirés et que le maire ait à payer personnellement une compensation financière pour avoir refusé de retirer la prière en public.

Je suis évidemment sensible au projet de loi n° 94 *Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements* et c'est pourquoi je désire présenter devant la Commission mon point de vue sur ce projet de loi.

¹ Jean Tremblay, *Mémoire sur les accommodements raisonnables*, Montréal, Éditions Anne Sigier, 2007, 120 pages.

1. INTRODUCTION

Je suis heureux de me présenter devant vous aujourd'hui à titre personnel et compte tenu de l'influence que j'ai particulièrement en raison de ma fonction de maire de la ville de Saguenay.

Je vous souligne que je suis un catholique convaincu et, comme mon nom l'indique, un Canadien français dont les racines sont profondément ancrées au Québec.

De plus, je suis un métis puisque j'ai un ancêtre autochtone dans ma famille ce qui fait de moi un québécois à double titre.

Je vous présente donc ici le fond de ma pensée qui repose sur mon attachement à ma patrie et sur ma foi en Dieu. Je vous exprime mon point de vue sur la manière dont j'espère être gouverné par l'État québécois. Comme vous tous, j'en suis certain, je désire que mes enfants grandissent dans la paix, la liberté et le respect et c'est ce qui m'amène ici.

Voici donc le résumé de ce que je pense et j'espère que mon intervention pourra être profitable à votre réflexion.

2. LA TRADITION

La très belle devise du Québec « Je me souviens » nous rappelle que nos parents ont désiré nous transmettre des valeurs qu'ils avaient eux-mêmes reçues de leurs ancêtres. Ils savaient que sans elles, notre culture perdait ses fondements et que la survie de notre peuple serait en danger.

Toutes les nations du monde ont un héritage spirituel, religieux et éthique sur lequel s'appuie leur identité. Nos croyances sont les racines qui nourrissent notre culture et plus un peuple est uni par sa culture, plus il est fort. C'est par la sève de leurs racines culturelles que grandissent les nations et c'est ainsi que progresse l'humanité.

Moi je respecte d'abord ce qui dure plus que les hommes.

Antoine de Saint-Exupéry

Cette culture qui nous unit et que les artistes se sont toujours plu à mettre en évidence a maintenu vivant le peuple québécois depuis quatre cents ans. Antoine de Saint-Exupéry avait raison d'écrire : « Moi je respecte d'abord ce qui dure plus que les hommes »².

Les racines d'un peuple fort se sont toujours appuyées sur son héritage religieux. À partir du jour où les membres d'une nation commencent à mépriser les croyances religieuses qui leur ont été transmises, c'est tout le reste qui s'effrite. En l'absence de ce soutien, les valeurs morales d'un peuple commencent à se dissiper et ses membres ne reconnaissent plus leur identité.

En ce sens, la spiritualité des Premières Nations est un modèle puisqu'elle a réussi à s'adapter et à demeurer vivante malgré des siècles de difficultés qui ont mis fortement à l'épreuve les traditions qui leur avaient été

² Antoine de Saint-Exupéry, *Le Petit Prince*, 1943, Éditions Gallimard, 95 pages.

transmises. Cette spiritualité se reconnaît dans l'existence d'un Créateur, tout-puissant et d'une grande sagesse.

Au Québec, les premiers arrivants de France se sont empressés d'ériger une croix sur leurs nouvelles terres. La croix ayant toujours été le symbole de nos valeurs, elle représente à elle seule tout le sens de notre histoire. En effet, la croix a toujours été la principale représentation de nos croyances et de notre culture. Elle a servi à nous unir et nous a permis de surmonter et de vaincre les difficultés que nous avons rencontrées depuis notre arrivée en Amérique jusqu'à ce jour. Chaque village du Québec s'est empressé d'ériger dans son espace public une église, emblème de la foi de la majorité des habitants de la cité. En mépriser l'importance est une faute grave envers notre histoire et nous pouvons nous attendre à ce que nos enfants sachent plus tard nous le rappeler.

Si la nation Canadienne française a su conserver son identité après la Conquête, elle le doit à l'union des forces civiles et religieuses qui nous ont gouvernés depuis quatre cents ans malgré la fragilité de la situation. De 1608 à 1948, le Québec n'a pas senti le besoin d'avoir un drapeau, car la croix lui suffisait. Aujourd'hui, il nous faut hisser le drapeau et protéger la croix afin de permettre à ces deux symboles de grandir ensemble et de garantir notre survie.

Si la politique avait, dès le début de notre histoire, prohibé toute identité religieuse dans l'espace public comme nous sommes en train de le faire, nous n'aurions pas réussi à conserver notre identité et il est probable que nous nous serions confondus avec les conquérants.

Malgré leur caractère fortement identifié à la religion catholique, les Canadiens français ont toujours manifesté une grande tolérance envers les Québécois de religions protestante et juive avec lesquels ils ont su entretenir des

relations harmonieuses. Cette attitude de tolérance n'a jamais menacé notre unité ou mis en péril notre survie.

Une foi n'est tolérable que si elle est tolérante.

Gisèle Halimi

Plus nous rejetterons les valeurs morales qui nous unissent et qui nous ont permis de survivre, plus nous serons en danger de disparaître. Aujourd'hui, les personnes non croyantes sont plus visibles qu'avant, mais cela ne leur permet pas de mépriser les autres. « Une foi n'est tolérable que si elle est tolérante » (Gisèle Halimi) et il en est de même pour l'athéisme.

3. LA FOI

La grande majorité des citoyens du Québec, particulièrement ceux de langue française, ont toujours été attachés à la foi catholique. De tout temps, nos ancêtres ont accordé une très grande importance aux questions essentielles concernant son destin en tant qu'être humain et ces questions n'ont pas perdu de leur pertinence.

En apparence, la vie n'a aucun sens, et pourtant, il est impossible qu'il n'y en ait pas un.

Albert Einstein

Au cours des dernières décennies, le monde a été marqué par une augmentation significative de la consommation. Malgré un degré de confort incomparable avec celui de nos ancêtres, les Canadiens français, comme le reste du monde, ne sont pas nécessairement plus heureux que ceux qui les ont précédés. Nous avons besoin de quelque chose de plus consistant et, pour la majorité des québécois, la foi répond à ce qu'ils recherchent. Albert Einstein avait raison lorsqu'il a dit « En apparence la vie n'a aucun sens, et pourtant, il est impossible qu'il n'y en ait pas un ».

Nous avons intérêt à effectuer une réflexion morale qui doit être inspirée par les convictions religieuses de tous les citoyens. Quant à ceux qui n'en ont pas, nous devons les écouter et prendre leurs croyances en considération (car il s'agit bien d'une croyance), sans oublier que nous sommes tous égaux et appelés au même destin. Mettre de côté l'opinion de toute personne qui n'est pas de notre avis et lui refuser sa place en la méprisant n'est certainement pas propice à favoriser une société harmonieuse.

Nous devons reconnaître qu'il n'est pas possible de séparer le religieux du civil d'une façon aussi radicale que le veulent certaines personnes. Il faut aussi reconnaître qu'il y a des appels dans la vie qui invitent plusieurs citoyens à vivre intensément leur foi en Dieu tout en demeurant laïques. Cela ne s'explique pas, car la foi se situe au-delà de l'intelligence. Tous les hommes cherchent la

vérité et le bonheur et en cela tous les humains sont en quelque sorte des êtres religieux. Comme le disait Jean-Paul II, « L'attitude de l'Homme devant le mystère de Dieu détermine toute sa vie sociale et culturelle ».

L'argument qui veut que des crimes aient été commis au cours de l'histoire au nom de la religion et qu'il faille pour cela l'éliminer ne tient pas. Ce sont plutôt des hommes mal intentionnés qui se sont servis du pouvoir religieux et de son importance pour la trahir. Le mot « crime » ne rime pas avec « religion », mais il y a et il y aura toujours des personnes qui, pour assouvir leurs passions, se servent de l'influence que peut avoir la religion pour satisfaire leurs desseins malhonnêtes et hypocrites. Ces personnes se servent de la religion pour atteindre des objectifs qui ne sont certes pas commandés par Dieu.

L'attitude de l'Homme devant le mystère de Dieu détermine toute sa vie sociale et culturelle.

Jean-Paul II

S'il est vrai que l'on peut reprocher à la religion des passages historiques déplorables, on ne doit pas oublier que c'est la religion qui nous a enseigné nos valeurs et nos principes moraux. C'est elle qui nous a appris qu'il fallait respecter les autres et revendiquer les pouvoirs de liberté. Toute la base morale qui nous a permis de vivre en paix et qui a marqué nos familles nous a

été dictée par notre Église.

La vérité est en marche et rien ne l'arrêtera.

Émile Zola

Depuis quarante ans, nous avons évolué, mais peut-être un peu trop vite. Il est temps de se regrouper, toutes croyances confondues, pour faire triompher nos plus belles valeurs et partager entre nous ce que nous avons de plus précieux. Émile Zola l'a souligné en disant : « La vérité est en marche et rien ne l'arrêtera ».

Notre charte reconnaît la suprématie de Dieu de même que la liberté de religion et de conscience. Implicitement, il faut aussi reconnaître à tous le droit

plein et entier de ne pas croire en Dieu tout en partageant les valeurs morales de notre société.

Les êtres humains ont une conscience qui fait appel à des principes universels et il est dangereux de penser qu'une catégorie de personnes pourrait avoir une conscience plus développée qu'une autre. Tout le monde reconnaît qu'il est mal de tuer, de mentir, de voler, de se venger, etc. Qu'on le veuille ou non, nous avons tous une conscience qui nous habite et aucun être humain ne peut se priver d'écouter sa conscience qui est la voix de quelqu'un d'autre qui parle en nous.

Les religions proposent à leurs adeptes un idéal de comportement vertueux qu'il faut écouter. La conscience ne s'adresse qu'à nous-même et nous devons respecter la liberté des autres qui ont le choix d'adhérer ou non à une religion, quelle qu'elle soit.

La tendance actuelle d'un groupe d'athées du Québec qui tend à imposer sa vision à tout le monde est contraire à la liberté de conscience et nous devons nous opposer activement à ces gens qui désirent ainsi soumettre aux autres leur point de vue par tous les moyens, incluant la voie des tribunaux.

La liberté de religion sous-tend également celle de s'afficher dans l'espace public sans toutefois s'imposer. Si le rôle de l'État est de refléter l'opinion et la pensée de l'évidente majorité de ses citoyens, il se doit également de protéger les croyances de ses minorités. Chaque personne a le droit de manifester ses croyances, mais elle doit le faire dans le cadre des lois civiles existantes et dans le respect des règles, de la culture et du lieu où elle se trouve. Je vous rappelle ici que le premier ministre du Québec a confirmé que la croix resterait accrochée au mur de l'Assemblée nationale et qu'à la suite de cette

décision aucun commentaire n'a été formulé à l'effet que cela pourrait avoir des effets nuisibles pour ceux qui ont une croyance différente.

C'est d'ailleurs de cette manière que l'État québécois s'est comporté pendant quatre cents ans. Ainsi, les Protestants et les Juifs ne se sont jamais sentis persécutés parmi nous et leur présence n'a jamais mis en danger nos croyances.

Aujourd'hui c'est aux Chrétiens qu'on semble refuser le droit d'exprimer leurs croyances. N'est-il pas normal que les Chrétiens du Québec, qui constituent la majorité de la population, reçoivent au moins le même respect que les autres? En interdisant aux Chrétiens de manifester leurs croyances en public, nous usons de censure envers eux.

Les artistes ont compris avant les autres que l'art et la culture ne font pas bon ménage avec la censure. Une société ne peut pas évoluer et s'épanouir normalement si elle est sans cesse soumise à la censure. Il faut laisser les citoyens s'exprimer librement et plutôt que de chercher à interdire, il faut fixer un cadre qui prêche la tolérance et le respect de la liberté pour tous.

4. LA LAÏCITÉ

La majorité des constitutions des États modernes reconnaissent l'existence de la suprématie de Dieu et cette reconnaissance fait actuellement l'objet d'une réflexion chez plusieurs d'entre eux.

Au cours de l'histoire, les États totalitaires qui ont refusé toute liberté de religion n'ont pas réussi à l'éliminer. Leur exemple n'est pas un modèle dont peut s'inspirer le Québec, terre de liberté, où l'oppression n'a jamais été une manière de transmettre ses valeurs.

La laïcité ne peut être l'abnégation ni le rejet de la religion. C'est simplement l'affirmation de la non-ingérence d'un pouvoir dans l'autre. « *Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu* » (Matthieu, XXII, 21). Ce n'est pas un pouvoir qui en domine un autre, mais plutôt deux pouvoirs qui collaborent pour le bien-être des citoyens.

C'est l'essence même d'un État d'être laïque et la religion n'a pas à intervenir dans les affaires de l'État. Ce principe n'est pas nouveau et il faut continuer de le défendre. Si la religion et l'État sont deux choses différentes qu'il faut savoir séparer aux moments opportuns, ce n'est pas parce qu'un État est laïque qu'il doit renier son passé. Le Québec ne doit pas se couper de ses racines chrétiennes.

Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu.

Matthieu, XXII,21

Il est naturel pour un être humain de rechercher le sens de sa vie et les citoyens du Québec ne font pas exception. Les religions, loin de constituer un danger pour la société, enrichissent plutôt le débat et nous aident à progresser ensemble vers la recherche de la vérité.

La foi n'est pas une opinion.

Henri Guillemin

Si c'est vrai que la religion ne doit pas intervenir dans les affaires civiles, le contraire est également vrai et ce n'est pas le rôle de l'État d'exprimer une préférence pour une croyance plutôt qu'une autre. Les citoyens doivent être respectés pour leurs croyances et l'État doit s'assurer que chacun puisse librement croire ou ne pas croire sans contraintes d'aucune manière. Fondamentalement, nous avons le même destin et le mystère de la vie nous concerne tous. Si nous voulons progresser, il faut nous respecter et nous aimer, quelles que soient nos croyances. Comme le disait Henri Guillemin : « La foi n'est pas une opinion ».

Jamais nous ne pourrons espérer que tous les citoyens aient la même façon de voir les choses. L'État n'a pas à imposer aux citoyens un modèle unique. Il faut donc trouver une formule qui respecte l'ensemble de nos croyances sur la base que nous sommes tous égaux et que nous méritons d'être respectés. C'est ce principe qui doit gouverner l'État dans le choix de ses décisions. L'injustice envers un groupe quelconque conduit vers l'instabilité sociale et il faut éviter une dérive où nous n'avons rien à gagner.

La laïcité telle qu'elle s'exprime actuellement au Québec est en définitive un rejet de la religion dans le domaine public, ce qui est inconcevable. L'État a le devoir de rendre justice à tout le monde et sa laïcité doit être ouverte et inclure le respect réciproque de toutes les croyances partout où les lois et règlements sont observés.

La tendance qui veut privilégier la pensée de ceux qui considèrent la religion inutile ne peut pas apporter de résultats profitables. Il est évident que certains groupes athées au Québec cherchent à s'imposer de plus en plus en affirmant que Dieu n'existe pas et que toute croyance en un Dieu unique conduit à une déviation sociale. Ces personnes exigent d'être seules sur la glace et font

preuve d'une intolérance inacceptable envers les autres citoyens du Québec qui ont une opinion différente.

Je le répète, cette attitude n'est pas de nature à favoriser l'harmonie et à produire des résultats positifs.

Si l'État en venait à interpréter la laïcité comme un refus de collaboration et d'harmonisation avec les religions et qu'il chassait les croyants de tout espace public, il prendrait parti pour une croyance plutôt qu'une autre, celle des athées.

Finalement, l'exemple de l'enseignement des religions par l'État est une impardonnable ingérence du laïque dans le domaine religieux. La laïcité définit la zone d'autorité sur tout ce qui concerne le séculier, le profane et les affaires religieuses ne le concernent pas.

5. LES ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES

Le débat sur les accommodements raisonnables qui a meublé l'actualité au Québec au cours des dernières années concernait des cas isolés et cachait une intolérance beaucoup plus sournoise animée par certains groupes d'individus athées. Ces derniers ont réussi à faire bondir l'actualité sur des cas particuliers qui concernaient la plupart du temps des attitudes très peu courantes et souvent extravagantes qui n'avaient rien de vraiment menaçant.

Ces groupes athées se sont servis de prétextes pour s'en prendre à des comportements beaucoup plus acceptables exercés particulièrement par des citoyens de religion catholique à qui on veut faire payer la facture. Ces groupes athées ont réussi à tendre un piège à l'État afin qu'il intervienne pour éliminer de la place publique des comportements religieux tout à fait acceptables et dont l'interdiction n'atteint aucun autre objectif que le triomphe des athées sur les autres citoyens. Je veux entre autres parler de l'interdiction de la prière en public prononcée par plusieurs conseils municipaux du Québec dont je suis moi-même victime.

Le droit à l'égalité entre les hommes et les femmes si chèrement acquis au Québec s'avère évidemment une corde sensible. Tout comportement qui pourrait le remettre en question ne manquerait pas de faire réagir, avec raison, l'ensemble des citoyens du Québec.

Ce n'est pas vrai que l'égalité entre hommes et femmes est en danger et aucune personne de quelque croyance qu'elle soit ne souhaite revenir sur ce principe et je me réjouis que le projet de loi en stipule l'importance. C'est donc un faux débat et l'État serait naïf de sentir une menace dans les quelques situations souvent farfelues qui ont été mises en évidence au cours des dernières années.

L'État doit faire preuve de sagesse, de bon sens et trouver une formule applicable à tous. Le Québec a connu des situations beaucoup plus délicates que celles que nous rencontrons actuellement et il a toujours su s'adapter d'une façon acceptable à chacune de ces situations. Je suis persuadé que nous trouverons encore une fois des solutions positives et que cette réflexion nous aura été profitable.

*Si tu diffères de moi, mon frère,
loin de me léser, tu m'enrichis.*

Antoine de Saint-Exupéry

La quasi-totalité des municipalités du Québec jouit encore d'une homogénéité religieuse et culturelle presque complète. Toutefois, cette situation risque de changer dans le futur. Nous vivons donc un moment propice pour nous entendre sur des principes de liberté dans lesquels nous espérons voir grandir nos enfants. Encore une fois, la sagesse d'Antoine de Saint-Exupéry devrait nous inspirer : « Si tu diffères de moi, mon frère, loin de me léser, tu m'enrichis. »

6. CONCLUSION

En conclusion, je considère que c'est une bonne affaire que l'Assemblée nationale promulgue une loi sur les demandes d'accommodements raisonnables, même si le projet de loi qui nous est actuellement soumis ne va pas en profondeur sur les principes qui doivent guider nos tribunaux lorsqu'ils auront à établir des règles dans des cas plus délicats.

La marge est mince entre les affaires de l'État et celles de la religion lorsqu'il s'agit de traiter d'un sujet aussi sensible.

De plus, la tendance est forte de vouloir plaire aux gens les plus actifs qui se manifestent publiquement afin de dénoncer certaines situations. Ce serait toutefois une erreur de leur accorder une place prioritaire alors qu'ici, plus que partout ailleurs, l'ensemble des citoyens mérite d'être considéré avec justice.

Dans sa rédaction actuelle, le projet de loi me plaît, mais la doctrine et la jurisprudence qui vont en résulter ne doivent jamais oublier que le Québec a été fondé et demeure une société judéo-chrétienne et que c'est cette caractéristique qui nous distingue des autres sociétés.

C'est une richesse d'avoir une société avec une variété de croyances dans un même État et nous devons savoir tirer profit de ces ressources pour rendre notre société encore plus épanouie. La vague d'athéisme qui se répand actuellement est un mouvement qui ne doit jamais avoir priorité sur les autres.

Le principe des accommodements raisonnables est un débat qui n'a pas fini de faire couler d'encre au Québec comme partout ailleurs. Je souhaite toutefois que nous nous positionnions comme un modèle de tolérance et que

nous inspirions les autres Nations par la qualité de nos échanges et de nos réflexions respectueuses.

JEAN TREMBLAY
Maire de Saguenay